

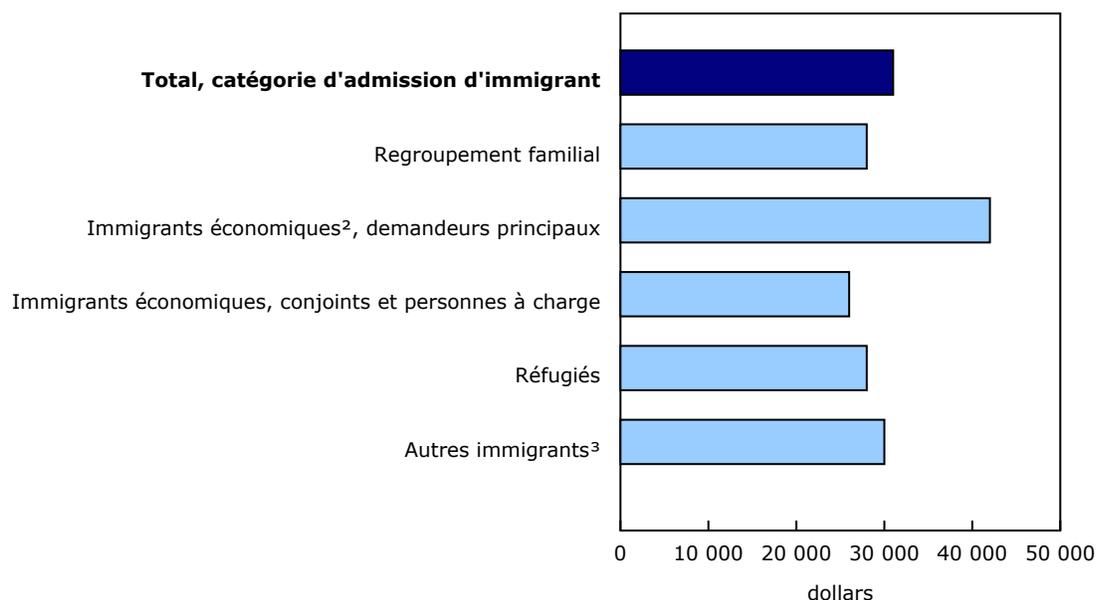
Revenu et mobilité des immigrants, 2012

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 12 janvier 2015

Le revenu d'emploi des immigrants déclarants varie selon la catégorie dans laquelle ils ont été admis au Canada. En 2012, le revenu d'emploi médian de tous les immigrants déclarants était de 31 000 \$. Il était de 42 000 \$ pour ceux admis dans la catégorie de l'immigration économique (demandeurs principaux), alors que ceux admis comme leurs conjoints et personnes à charge ont gagné 26 000 \$.

Graphique 1

Revenu d'emploi médian des immigrants déclarants selon la catégorie d'admission d'immigrant¹, Canada, année d'imposition 2012



1. La catégorie d'admission d'immigrant fait référence à la catégorie dans laquelle les immigrants sont admis au Canada par les autorités d'immigration. Pour une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, veuillez consulter la page Centre d'aide du site Web de Citoyenneté et Immigration Canada : <http://www.cic.gc.ca/francais/centre-aide/glossaire.asp>.

2. Les immigrants de la catégorie économique sont composés des gens d'affaires (entrepreneurs, travailleurs autonomes et investisseurs), des travailleurs qualifiés, des candidats des provinces/territoires, des immigrants de la catégorie de l'expérience canadienne et des aides familiaux résidents.

3. « Autres immigrants » inclut des immigrants des programmes d'élimination de l'arriéré et d'examen administratif, des cas d'ordre humanitaire, d'autres cas d'ordre humanitaire hors du regroupement familial/politiques d'intérêt public et d'autres immigrants non inclus ailleurs.

Source(s) : Les données des catégories d'admission d'immigrants détaillées sont disponibles dans le tableau CANSIM 054-0018.

Le revenu d'emploi des immigrants déclarants varie aussi selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission. En 2012, le revenu d'emploi médian était de 20 000 \$ pour les immigrants qui ont été admis 1 an auparavant, de 25 000 \$ pour ceux qui sont établis au Canada depuis 5 ans et de 31 000 \$ pour ceux qui ont été admis il y a 10 ans.

Dans toutes les provinces, le taux de rétention des immigrants varie selon le nombre d'années écoulées depuis leur admission. En 2012, à l'exception de trois provinces de l'Atlantique (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador), plus de 80 % des immigrants déclarants qui sont établis depuis 1 an ont produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission. Par contre, le taux de rétention des immigrants dans leur province d'admission est de moins de 70 % après 15 ans dans toutes les provinces, sauf en Ontario et en Colombie-Britannique.



Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur les immigrants fournit de l'information sur la situation économique des immigrants. Elle a été créée en vue de répondre aux besoins en données fiables et détaillées sur les résultats et les répercussions des leviers de la politique relative à l'immigration. Elle permet d'effectuer une analyse de diverses catégories d'immigrants pendant une période suffisamment longue pour qu'il soit possible d'évaluer les répercussions des caractéristiques des immigrants à leur arrivée, comme leur niveau d'études et leur connaissance du français ou de l'anglais, sur le résultat final de leur établissement.

La base de données lie un fichier administratif sur les immigrants reçus au Fichier sur la famille T1 au moyen de techniques d'appariement exact pour le couplage d'enregistrements. Le taux de couplage global est d'environ 87 %. La population est composée des immigrants arrivés entre 1980 et 2012 et ayant produit une déclaration de revenus au moins une fois de 1982 à 2012.

La présente analyse du revenu se base sur des valeurs médianes du revenu d'emploi. La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Le revenu moyen et d'autres types de revenu (revenu d'un emploi autonome, revenu de placements, prestations d'assurance-emploi et prestations d'aide sociale) sont également fournis dans les tableaux CANSIM. Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2012 afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Les données au niveau provincial seront diffusées en février 2015.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [054-0001 à 054-0003](#) et [054-0018](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).

Pour une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, consultez la page [Centre d'aide](#) du site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Athanase Barayandema au 613-404-9212 (athanase.barayandema@statcan.gc.ca), Division de la statistique sociale et autochtone.